

M. Thivierge a succombé samedi soir, le 23 octobre, à l'âge de 75 ans et 7 mois. Il était le frère des RR. MM. de la Présentation et de l'Assomption, des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

Il a été inhumé dans les caveaux de l'église de Bonaventure, où il a été curé pendant 29 ans, mercredi de cette semaine.

M. le chanoine Thivierge, retiré du ministère depuis quelques années, résidait à l'Hospice Saint-Antoine de Québec, et c'est au cours d'une promenade dans la Gaspésie qu'il a été saisi par la maladie.

M. le chanoine Paul-Nap. Thivierge, né à Saint-Jean, I. O., le 30 mars 1834, fit ses études au Séminaire de Québec, et fut ordonné par Mgr Baillargeon, le 26 septembre 1858. Il fut vicaire à la basilique de Québec de 1858 à 1860; curé de Notre-Dame-du-Lac, 1860-1863; curé de Saint-Epiphanie, 1863-1869; curé de Percé, 1869-1872; curé de Bonaventure, 1872-1897. Il fut nommé archiprêtre en 1872 et chanoine honoraire de Rimouski en 1888.

---

#### Postulants

---

Un décret de la Sacrée Congrégation des Religieux, daté du 7 septembre 1909, interdit de recevoir au noviciat ou aux vœux, sans une permission spéciale du Saint-Siège, et sous peine de profession nulle, les postulants :

- 1° Qui auraient été expulsés de collèges, même laïques, pour immoralité ou autres crimes ;
- 2° Qui auraient été renvoyés des séminaires et collèges ecclésiastiques ou religieux pour n'importe quelle raison ;
- 3° Qui, soit comme profès soit comme novices, auraient été renvoyés d'un autre Ordre ou Congrégation religieuse ;
- 4° Qui, après avoir été déjà admis, soit comme profès soit comme novices, dans une province de quelque Ordre ou Congrégation et en avoir été renvoyés, essaieraient de rentrer dans la même ou dans une autre province du même Ordre ou de la même Congrégation.